

Arrêté N° 2021- 289

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrêté :

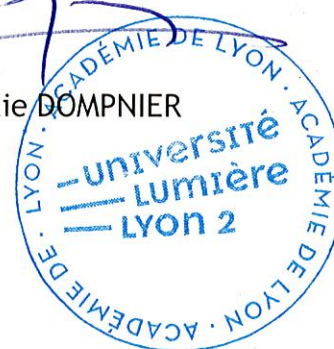
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence Professionnelles activités juridiques - assistant juridique parcours assistant juridique , est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 08/12/2021

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités juridiques : assistant juridique – parcours assistant juridique

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Laure TOUGNE	PR
Enseignant-chercheur Titulaire	Clément DUREZ	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	Adrien BASCOULERGUE	MCF
Professionnelle Titulaire	Françoise CAMAT	Professionnelle
Professionnelle Titulaire	Christal BOURGEOIS	Professionnelle